

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 2 mars 2017, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Corentin Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Corentin Jeanneret, président : "Il est à présent 19 h 30, j'ouvre cette première séance de l'année 2017. Premièrement, je tiens à vous saluer, chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chère conseillère municipale et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, ainsi que les représentants de la presse. Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Olivier Zimmermann, PS, pour sa première séance ce soir en remplacement de M. Vital Carnal. Je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. Concernant l'ordre du jour, vous avez vu qu'il contenait certaines modifications. Le bureau et moi-même avons décidé de démarrer cette nouvelle année avec un ordre du jour type modifié, afin de pallier quelques situations insatisfaisantes. Nous vous proposons ainsi de supprimer les points "Réponses aux motions et interpellations" et "Réponses aux petites questions". Rassurez-vous, le Conseil municipal continuera de répondre à vos questions ! Il ne s'agit pas là d'une censure organisée, n'ayez crainte. Les nouveaux points "Motions et interpellations" ainsi que "Petites questions", couvrent désormais aussi bien les questions que les réponses, cela pour éviter quelques moments de flottements, notamment si une petite question ouverte d'un précédent conseil ne reçoit pas de réponse lors du conseil suivant. Dans cette situation, le conseiller ou la conseillère de ville ne pourrait plus intervenir puisque le point réponse est réservé exclusivement au Conseil municipal. Dorénavant, si un cas de figure similaire devait se présenter, il suffira de poser une nouvelle petite question en demandant une réponse à la petite question ouverte, puisque le point unique le permettra. Il incombera au président de gérer les points uniques. Le point réponse aux motions a été supprimé car il n'était jamais utilisé en pratique. Lorsqu'une motion était déposée, le membre du Conseil municipal accusait réception immédiatement après la lecture de la motion. Cette dernière était ensuite traitée lors d'un autre conseil sous un point spécifique de l'ordre du jour. Je vous rends attentif au règlement de notre conseil, qui prévoit aux articles 4 al. 4, et 5 al. 4, que l'interpellateur ou l'auteur de la petite question peut uniquement se déclarer satisfait de la réponse donnée. Plusieurs excès ont été constatés, je pense qu'un rappel est bienvenu. Au point "Motions et interpellations", on traitera d'abord les motions, qui restent prioritaires, puis les réponses du Conseil municipal aux interpellations et enfin les nouvelles interpellations (avec une éventuelle réponse immédiate). Pour les petites questions, dans la même idée, on traitera en premier lieu les réponses du Conseil municipal aux petites questions ouvertes puis, dans un second temps, les nouvelles petites questions et leurs éventuelles réponses. Voilà, après ces quelques explications, est-ce qu'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour ?"

...Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016
3. Communications du président et du maire
4. Détermination définitive du régime de circulation 50 km/h vs 30 km/h sur la route cantonale entre les Places du Marché et du 16 Mars – préavis au corps électoral en prévision de la votation populaire du 21 mai 2017

5. Crédit d'engagement de CHF 250'000.-, figurant au plan financier, pour la modernisation de l'alimentation électrique des Longines par la mise sous terre de la ligne moyenne tension Sud secteur Est – décider du mode de financement : décision
6. Crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant au plan financier, pour la rénovation des réseaux souterrains à la rue Agassiz – décider du mode de financement : décision
7. Crédit d'engagement (subvention à fonds perdu) de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, en faveur de la société Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA pour la phase I du projet « Un, deux, trois Soleil » (rénovation du restaurant « Le Manoir ») – décider du mode de financement – décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernén (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Jessica Haenni (PS) et M. Michel Bastardoz (Socialiste dissident).

Est excusé : M. Fabien Golay (ARC)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. John Buchs (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep, M. John Buchs et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et Mme Marta Duarte (RJB)

Public : -

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications du président et du maire

M. Corentin Jeanneret, président : "Comme le veut la tradition, la première séance de l'année est l'occasion pour le président de s'exprimer sur l'année à venir et sur sa vision de cette année. Je n'y dérogerai pas ! Premièrement, je souhaite vous remercier sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence de ce conseil. C'est

le plus grand honneur qui m'ait été fait jusqu'ici, soyez-en franchement remerciés. Je suis honoré et ferai tout mon possible pour présider les débats et assumer cette lourde tâche. J'ai ce soir une pensée particulière pour celle qui a occupé ce siège en 2006, soit il y a à peine plus de 10 ans et qui m'a donné l'envie de m'investir pour cette Cité que j'aime tant. Il est d'usage de parler de la future année mais je commencerai par vous parler d'histoire, donc du passé ! Vous savez que notre conseil fête cette année ses 130 ans d'existence. En effet, le Conseil de ville de Saint-Imier, appelé jadis Conseil général, s'est réuni pour la première fois le 31 janvier 1887, sous la présidence d'un certain Ernest Francillon. A titre d'anecdote, on notera qu'au début du Conseil général le procès-verbal était rédigé séance tenante, lu et approuvé à la fin de la séance ! Fort heureusement pour nous, et surtout pour notre vice-chancelier, ce n'est plus d'actualité."

...Rires...

M. Corentin Jeanneret, président : "Avant 1887, le système des assemblées communales prévalait. Mais avec plus de 7000 habitants et un développement rapide entre 1840 et 1880, Saint-Imier était (et reste toujours) une Cité d'importance de notre canton. De plus, des tensions entre le maire et le Conseil municipal accrurent le besoin d'un Conseil général, sans oublier une période de chômage et de déficit budgétaire. Le 15 juin 1884, l'assemblée délibérante acceptait l'idée qu'une commission soit mise sur pied, avec pour but la révision du règlement d'administration communale dans le but de créer un Conseil général. Notre commune est l'une des premières à obtenir un Conseil général, après Berne en 1871 (dont le règlement inspira assez largement la commission) et Bienne en 1875. D'autres noms illustres sont étroitement liés à ce conseil : Paul Charmillot, Baptiste Savoye, Enoc Delaplace,... . Je pense que cette parenthèse historique était nécessaire : étudier et connaître notre histoire et notre passé nous permet de comprendre où et pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. Cela nous permet également de connaître les bases sur lesquelles nous allons bâtir notre futur, c'est en quelque sorte notre plan et notre boussole, puissions-nous ne jamais l'oublier et puisse ce conseil exister au moins pour les 130 prochaines années ! Pour ce qui est du futur, Saint-Imier, comme le monde, vit actuellement dans une période incertaine. Si l'on ne sait pas de quoi demain sera fait, nous pouvons être sûrs que notre Cité millénaire sera toujours là, fièrement ancrée dans ce beau Vallon. Avec sa population en augmentation, des finances saines, des infrastructures dignes d'une ville et des habitants dynamiques, je pense que Saint-Imier est bien armée pour parer aux prochaines intempéries. De gros projets s'annoncent cette année, on peut citer le régime de vitesse sur la rue principale, qui nous occupera ce soir, le Puits des Sauge, le projet de fusion,... . 2017 sera une année importante pour notre conseil et notre village. Nous avons du travail ! J'aimerais placer cette année sous le signe du respect et de l'unité. Je m'inspire de Mme Christa Markwalder, que j'ai eu la chance de côtoyer plusieurs fois l'année passée, et qui en avait fait de même lorsqu'elle présidait le Conseil national en 2015-2016. Le respect est une condition sine qua non qui permet aux personnes de cohabiter et de construire ensemble. Le respect, c'est traiter les autres avec politesse et courtoisie. C'est aussi savoir écouter les autres, même si l'on désapprouve ce qui est dit. Finalement, le respect c'est aussi se conformer aux règles. L'unité est aussi primordiale. Certes, nous n'avons pas tous les mêmes idées, les mêmes opinions et les mêmes valeurs. C'est même réjouissant, cela rend les débats riches. Mais nous avons tous un but commun et c'est pour cela que nous avons été élus : le bien-être de notre Cité et de ses habitants, pour qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier. Puissions-nous ne jamais oublier ce but commun qui doit guider nos actes pour l'intérêt supérieur de notre Cité. Je terminerai cette intervention en vous citant M. Charles Baertschi fils, qui a occupé ce même fauteuil il y a plusieurs décennies et qui a écrit, dans l'historique rédigé à l'occasion du centenaire du Conseil général en 1987 (historique qui m'a grandement aidé pour la partie historique de ce discours), qui disait : "Chaque fois que la Cité fut affrontée à des difficultés, des citoyens éclairés et vaillants firent ce qu'il fallait pour l'en sortir, sans penser à leur propre bien-être ni à l'intérêt de leurs partis. Qu'il en soit toujours ainsi !". Je passe à présent aux représentations : depuis le début de l'année, j'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil de ville :

- Le 28 janvier, j'ai eu l'opportunité d'assister à l'Assemblée générale du Corps de musique de Saint-Imier. Le Corps de musique de Saint-Imier est la musique officielle de notre Cité. Une présentation détaillée du programme de l'année permet de se rendre compte que le Corps de musique est très actif : de l'accueil du Conseil fédéral en musique en passant par le traditionnel concert de Noël, sans oublier le point d'orgue de l'année, la participation à la Fête fédérale de musique à Montreux. Nous pouvons être fiers de cet ensemble qui représente Saint-Imier avec brio tant au sein de la localité qu'à l'extérieur. La devise du Corps de musique de Saint-Imier devrait aussi nous inspirer cette année : "plus travailler que dire pour parvenir".
- Le 9 février, j'ai assisté, avec plusieurs membres du bureau, à la soirée donnée en l'honneur des nouveaux habitants de Saint-Imier. Après une visite, au choix, du Musée de Saint-Imier ou du Musée Longines, un repas convivial a eu lieu dans ce même bâtiment, dans l'Espace Patchwork, permettant ainsi de rencontrer les nouveaux arrivés ici. C'était aussi l'occasion pour moi de faire mon premier discours en tant que président de ce conseil.
- Le 24 février, je me suis rendu à l'Assemblée générale de la Fédération suisse de gymnastique, section de Saint-Imier. J'ai pu me rendre compte que la FSG est très présente dans la vie locale, que ce soit en s'occupant de l'organisation du Carnaval ou en organisant leur traditionnel spectacle annuel. La FSG nous représente aussi bien à l'extérieur, les nombreuses médailles gagnées en sont la preuve !
- Le 3 janvier, j'ai reçu une lettre de remerciements de l'Association des petites familles du Jura bernois, à qui nous avons accordé la moitié du don du Conseil de ville. Notre don permettra (je cite la lettre) "de poursuivre avec confiance notre mission auprès des enfants qui nous sont confiés". L'Association MIA, Maison d'Ici et d'Ailleurs, nous remercie également pour notre don, et nous informe qu'un cours de français, ainsi qu'un point de rencontre, ont déjà été organisés, et continuent de l'être, en partie grâce à notre don.
- Le bureau s'est réuni pour la première fois le 6 février, ceci afin de commencer l'organisation de la sortie des bureaux des Conseils de ville et Conseils généraux du Jura Jura bernois à Saint-Imier, ainsi que pour mettre sur pied une commémoration du 130<sup>ème</sup> anniversaire de notre conseil ; nous vous tiendrons informés des avancées lors des prochains conseils de l'année.

Je passe à présent la parole à M. le Maire pour ses communications."

...Applaudissements...

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci."

M. Patrick Tanner, maire : "Je n'ai pas de communication particulière. Permettez-moi, puisque j'ai la parole, de vous souhaiter une très belle année présidentielle M. Corentin Jeanneret, président, ainsi qu'à vous tous. Une année remplie de beaux débats, et de belles rencontres, pour cette année importante qui marquera les 130 ans de votre conseil. Bons débats à tous et merci beaucoup pour votre engagement."

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

4. Détermination définitive du régime de circulation 50 km/h vs 30 km/h sur la route cantonale entre les Places du Marché et du 16 Mars – préavis au corps électoral en prévision de la votation populaire du 21 mai 2017

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe, le rapport final d'analyse d'efficacité des régimes de circulation établi par le bureau RWB ainsi que le rapport de la commission urbanisme et mobilité relatif à l'objet cité en titre.

La route cantonale traversant Saint-Imier est un axe d'importance interrégionale reliant les communes du vallon de Saint-Imier avec, en direction de l'ouest, La Chaux-de-Fonds et Le Locle et, vers l'est, Bienne, Granges, Soleure et Moutier. Son secteur central situé entre les places du Marché et du 16-Mars est également un espace de rencontre où la vie sociale et commerciale a une grande importance ; de nombreux commerces et restaurants y sont établis et de nombreux habitants y résident. Deux places, à savoir la Place du Marché et la Place du 16-Mars, sont rattachées directement à la route ; elles ouvrent des espaces généreux et animés soulignant le caractère urbain du centre de Saint-Imier.

A l'occasion de la réfection de la route cantonale traversant Saint-Imier, un projet complet et cohérent de revalorisation et de mise en valeur de notre cité horlogère et de son espace public a été élaboré par la Municipalité de Saint-Imier, en partenariat avec l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne. Le projet « ConviviaCité » a été approuvé le 5 février 2012 par le corps électoral imérien avec plus de 80% de votes favorables.

Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- redonner un nouveau visage au centre-ville de Saint-Imier, à la fois urbain, vivant, animé et attrayant ;
- revaloriser les qualités architecturales de la rue principale, remarquable par son urbanisme horloger ;
- créer une nouvelle forme de convivialité au centre-ville, propice aux rencontres et aux activités commerciales ;
- favoriser la cohabitation entre piétons et automobilistes ;
- renouveler les conduites des réseaux d'électricité, de télécommunication, de gaz, d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux claires et des fontaines.

Le réaménagement de la traversée de Saint-Imier a été réalisé entre 2011 et 2014 suite à un long processus participatif. Après quatre années de travaux, le projet « ConviviaCité » a été récompensé au concours national du Flâneur d'Or organisé par l'Association Mobilité piétonne Suisse avec le soutien de l'Office fédéral des routes. Obtenir la seconde place parmi les 46 projets soumis confirme la qualité du projet élaboré et réalisé. Ce prix récompense les choix faits en faveur des piétons, et particulièrement la réalisation des trottoirs traversants et abaissés qui offrent un accès sans obstacle aux personnes à mobilité réduite dans tout le centre de la localité.

Lors de l'élaboration du nouveau plan de route H30 en 2010, la question de la vitesse de circulation entre les deux places principales de Saint-Imier a également été étudiée en détail. Des discussions entre les autorités politiques imériennes et les représentants de l'Office cantonal des ponts et chaussées ont permis d'élaborer une convention réglant la procédure de mise en œuvre d'une éventuelle zone 30 km/h. Ce document a été signé le 2 septembre 2011.

Conformément aux termes de la convention, des essais de régimes de circulation ont été réalisés avant que la population puisse déterminer celui qui serait retenu définitivement. Ainsi, une fois les travaux terminés, la vitesse limite autorisée sur le tronçon situé entre les deux places a été maintenue à 50 km/h durant l'année 2015. Elle a ensuite été abaissée à 30 km/h dès janvier 2016 jusqu'à ce jour.

Des analyses de vitesse et de comportements ainsi que des comptages ont été réalisés durant ces périodes, afin de pouvoir disposer de données objectives. Ces résultats figurent de manière détaillée et argumentée dans le rapport final d'analyse d'efficacité des régimes de circulation 50 km/h vs 30 km/h qui vous est remis en annexe.

Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt des conclusions générales découlant de ces analyses. Ces dernières peuvent ainsi être résumées en neuf points principaux :

1. Les analyses montrent que, quel que soit le régime de vitesse, celui-ci est bien respecté. Il existe toutefois quelques différences qui sont mises en évidence ci-dessous. Les vitesses autorisées, quel que soit le régime de circulation, sont bien respectées par les usagers, avec un bémol durant la nuit dans les deux cas. Les vitesses observées aux heures de pointe sont sensiblement les mêmes dans les deux cas de figure.
2. Le temps de trajet moyen des véhicules entre les places du Marché et du 16-Mars est très proche et ne diffère jamais de plus de 5 secondes durant les périodes de pointe du matin et du soir, quel que soit le régime de vitesse.
3. Le trafic est plus fluide avec le régime zone 30.
4. Trois quarts des traversées piétonnes s'accomplissent hors du passage pour piétons aménagé sur le chemin des écoliers avec le régime zone 30.
5. Trois quarts des traversées piétonnes s'accomplissent sans temps d'attente. En cas d'attente, celle-ci est plus longue avec le régime zone 30 qu'avec le régime à 50 km/h.
6. Les traversées piétonnes sont plus courtes avec le régime zone 30 (pas besoin de rejoindre un passage pour piétons).
7. Les piétons ont tendance à plus se hâter (sans que ce soit une obligation) lors de la traversée de la chaussée avec le régime zone 30 qu'avec le régime à 50 km/h, ce qui conduit à une meilleure fluidité du trafic.
8. La fluidité au carrefour des rues du Marché et du Pont est restée sensiblement la même dans les deux cas de figure. Les temps d'attente se sont allongés pour certains et raccourcis pour d'autres.
9. La gravité des accidents se trouve fortement diminuée à 30 km/h. En effet, selon les statistiques, sur 10 piétons renversés, 3 survivent à 50 km/h contre 9 à 30 km/h.

Toujours selon le rapport, la différence la plus notable entre ces deux régimes de circulation est, excepté la valeur limite de la vitesse autorisée, la possibilité offerte aux piétons par le régime zone 30 de pouvoir traverser la chaussée à n'importe quel endroit, sans toutefois disposer de la priorité sur les automobiles. Ainsi, le retour à la vitesse de 50 km/h nécessiterait le marquage de plusieurs passages pour piétons, dont le nombre et les emplacements seront déterminés conformément aux exigences de la nouvelle norme « SN 640 241 » de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS). En raison du changement de la norme précitée au 31 janvier 2016, le marquage de nouveaux passages pour piétons devra répondre à des exigences plus contraignantes, notamment une densité suffisante de piétons. Il est donc possible que la situation antérieure ne puisse être garantie.

La Commission urbanisme et mobilité a également remis un rapport relatif à la détermination du régime de vitesse entre la Place du Marché et la Place du 16-Mars. Elle estime notamment « qu'aucun danger n'est perceptible difficilement » sur cette rectiligne de 390 mètres et que « la fluidité du trafic ne peut pas être améliorée sur un tronçon aussi court ».

En outre, elle constate « qu'aux heures de pointe, la vitesse des véhicules est sensiblement réduite en raison de la densité du trafic. Dès la fermeture des magasins, le flux des piétons baisse fortement, et que durant la nuit, la charge du trafic est très réduite sur la route cantonale n° 30 ».

La commission, unanime, préavise de réinstaurer le régime de vitesse à 50 km/h sur le tronçon concerné et de rétablir le marquage d'un nombre suffisant de passages pour piétons.

Le Conseil municipal, après avoir reçu à deux reprises une délégation du bureau d'ingénieurs RWB et de l'Office des ponts et chaussées du canton, a pris connaissance en détail de l'analyse d'efficacité des régimes de circulation 50 km/h vs 30 km/h ainsi que du rapport de la Commission urbanisme et mobilité.

Tout en étant bien conscient des avantages que représente le régime de 30 km/h sur certains aspects (forte diminution de la gravité des accidents), le Conseil municipal estime cependant qu'un retour au régime de vitesse de 50 km/h devrait être privilégié pour les raisons suivantes :

- Les zones 30 km/h sont généralement mises en place sur des routes d'intérêt local et non sur une route de transit important. Il n'existe pas à Saint-Imier de route de contournement.
- En zone 30 km/h, les piétons ne sont pas prioritaires. Ainsi, sur une route cantonale à orientation trafic, la plupart des automobilistes ne s'arrêtent pas pour laisser passer les piétons.
- A l'exception du seul passage piéton maintenu à la hauteur des immeubles Francillon 25/28, la disparition des passages sécurisés expose particulièrement les citoyennes et citoyens les plus fragiles (ainés, enfants, personnes à mobilité réduite).

Compte tenu des éléments exposés plus haut, le Conseil municipal préavise à une courte majorité le retour au régime de vitesse à 50 km/h sur le tronçon concerné, le rétablissement du marquage d'un nombre suffisant de passages pour piétons et l'installation d'un éclairage adapté.

Sur la base du préavis de votre autorité, c'est au final le corps électoral de Saint-Imier qui sera consulté, conformément à la convention du 2 septembre 2011. La votation populaire est fixée au 21 mai 2017. C'est donc le souverain qui déterminera, de manière contraignante pour la commune et le canton, la vitesse maximale de la circulation entre les deux places, les autres tronçons de la route cantonale n'étant pas concernés. Il s'agit là assurément d'une démarche novatrice qui aura permis d'expérimenter deux solutions, tout en garantissant le dernier mot au peuple. Le régime de vitesse choisi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

*Ouverture de la discussion :*

M. Corentin Jeanneret, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante : la parole sera donnée à M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, conformément au courriel que vous avez reçu, ensuite j'ouvrirai la discussion puis nous passerons au vote."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Vous trouverez sur vos tables, un plan pour deux conseillères ou deux conseillers de ville. Vous pouvez les laisser sur place en fin de la séance. Nous avons agrandi le document que vous avez reçu, pour permettre une meilleure compréhension et vision, pour les non-professionnels que nous sommes. Le 20 février votre conseil a été informé des conclusions du rapport final de synthèse de l'analyse des régimes de circulation 50-30 km/h par l'Office des ponts et chaussées (OPC), ainsi que par M. le maire et votre serviteur. Une question restait ouverte : si le Corps électoral choisit un retour au régime 50 km/h, le 21 mai prochain, combien de passages pour piétons seront marqués ? Le 21 février le chef du Service urbanisme et mobilité, M. Nicolas Vuilleumier, envoyait un courriel à l'OPC dont vous avez reçu copie accompagnée d'une proposition très proche de ce qui existait en 2015 sous le régime 50 km/h. Le 1<sup>er</sup> mars le chef du service pour le Jura bernois de l'OPC faisait parvenir un courriel à la commune, dont vous avez toutes et tous reçu copie. Parmi les 4 variantes étudiées par l'OPC, ce dernier se positionne en faveur de la variante 3, celle que vous avez sous les yeux. Cette variante 3 est sur le fond identique à celle proposée par le Service urbanisme et mobilité qui porte le numéro 1. Il y a une toute petite différence, dont je vais vous parler tout à l'heure. Je vais donc vous présenter la variante 3 qui propose 4 passages pour piétons dans la zone actuelle 30 km/h.

Si nous examinons le plan, nous constatons, à l'Ouest, que le passage pour piétons existant en zone 50 km/h, près de la Banque Raiffeisen, subsiste.

A l'Est, on constate que le passage pour piétons subsiste également en face de l'Hôtel de La Fontaine.

Nous constatons, si nous partons d'Ouest en Est, que la bande jaune, les deux bandes jaunes, aucun passage pour piétons n'est sur ces bandes jaunes, car elles servent de présélection, et un îlot n'aurait plus permis les présélections.

Le premier passage pour piétons qui serait remis en cas de 50 km/h est un petit peu déplacé. Il part de la Pharmacieplus du Vallon pour arriver au pied Ouest de l'escalier de la Collégiale.

Le deuxième passage pour piétons part du Royal Pub et arrive en face de Tof Sports. C'est à cet endroit qu'il y a une différence par rapport à ce que nous proposons. La Commission urbanisme et mobilité a constaté que souvent, lorsqu'on vient depuis le Sud, les gens traversent en dehors du passage pour piétons. On aurait voulu deux passages pour piétons là. Un pour les gens qui montent dans la partie Ouest, et un dans la partie Est. Le canton n'a pas voulu.

Troisième passage pour piétons, c'est celui qui existe actuellement en zone 30 km/h, depuis Jobin Optique jusqu'à l'ancien magasin de La Goule.

Ensuite, le nouveau passage pour piétons c'est celui qui reviendrait depuis le magasin Voegele pour aboutir à la CEC, Maison du Peuple.

Donc, je répète, qu'il n'y aura pas d'îlot sur les bandes jaunes devant la Brasserie de La Place, et à la Place du 16-Mars. Ces îlots auraient éliminé la voie de présélection.

Maintenant, vous avez quelques informations en zébré. Les places d'arrêts de bus ont été reconnues et approuvées à l'échelle 1:1, avec les CJ, avec un bus vide naturellement, un chauffeur, et le chef du Service urbanisme et mobilité. On veut, dans le cadre d'une meilleure desserte locale, qui pourrait débiter, mon collègue M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, en sait plus long que moi en la matière, en 2018-2019, cela dépendra des décisions qui seront prises. On aurait une meilleure desserte

de la rue centrale qui implique que les passages pour piétons doivent être au minimum à 72 m pour des questions de visibilité des passages pour piétons.

Ensuite, on vous explique les traversées, elles sont interdites à moins de 50 m d'un passage pour piétons, chacun le sait. Les bornes de signalisation pour trottoirs, elles sont expliquées en haut dans le plan, à gauche. Nous n'avons pas tout à fait la même approche au Service urbanisme et mobilité, parce que nous souhaiterions plutôt placer ces bornes d'entente avec les propriétaires d'immeubles, contre les immeubles. Vous avez tout de suite compris pourquoi, c'est pour une raison de déneigement, bien que si le canton maintenait ces bornes, on en a discuté ce matin avec le chef du Service urbanisme et mobilité, il n'y a pas de problème, on pourra tout de même déneiger.

Ce qui est important de connaître, c'est le calendrier. Rien n'est décidé. C'est la proposition du canton et c'est celle qui correspond le mieux à ce que nous avons étudié en Commission urbanisme et mobilité.

Le calendrier suivant est prévu pour la suite des opérations :

- Discuter le détail de la variante 3 avec l'OPC et le bureau d'ingénieurs, ceci jusqu'au 24 mars 2017 au plus tard. Nous avons déjà pris les premiers contacts.
- 3 avril 2017, lors d'une séance la Commission urbanisme et mobilité présente son rapport et préavis au Conseil municipal.
- 11 avril 2017, la décision du Conseil municipal tombe sur la variante retenue.
- 20 avril 2017, soit un mois avant la votation, il y a une séance d'information publique destinée au Conseil de ville, bien que vous ayez déjà été orienté, à la population, au commerçants, pour présenter le projet en cas de retour au 50 km/h, ainsi que le projet de réaménagement de la Place du Marché, ceci en collaboration avec l'OPC.
- 21 mai 2017, votation populaire.
- 1<sup>er</sup> juillet 2017, retour au 50 km/h si le Corps électoral le décide.

C'est-à-dire que le canton prévoit de remarquer tous les passages pour piétons pour le 1<sup>er</sup> juillet 2017. J'ai quelques doutes en ce qui concerne le calendrier, mais cela, on doit encore le discuter avec le canton si l'on doit poser des bornes, et autres objets.

Nous allons exiger trois éléments du canton en ce qui concerne les passages pour piétons :

- D'abord, une zone d'attente sécurisée, par exemple pour une maman avec une poussette, on a des trottoirs suffisamment larges.
- Deuxièmement, un éclairage adéquat sur ces passages. Vous le constaterez si vous passer le soir à Sonvilier, ils sont beaucoup mieux éclairés que le seul que l'on a encore dans la zone 30 km/h.
- Troisièmement, c'est un marquage tactilo-visuel pour les malvoyants et les aveugles. Vous avez cela dans les gares, les aéroports, et autres, et c'est dans la norme VSS 640 241 citée par le canton.

Voilà, j'ai terminé. Naturellement le Conseil municipal est à votre disposition si vous avez des questions."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "J'aurais juste aimé avoir une petite précision. Donc, ce soir, on nous demande de nous prononcer sur l'acceptation éventuelle d'un principe de 50 km/h. C'est-à-dire, que la variante que vous nous proposez ce soir, il se pourrait, potentiellement, qu'au terme du processus que vous décrivez, elle ne soit pas retenue, et que ce ne soit pas celle-ci qui soit proposée à la population ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Cela ne dépend pas que de moi. Cela dépend aussi du Conseil municipal qui doit valider le plan définitif de l'OPC, mais c'est la variante 3 qui représente, aux yeux du canton, la bonne solution. Avec la variante proposée, on revient à une situation antérieure si le Corps électoral devait décider 50 km/h. Elle sera définitivement présentée à la séance du 20 avril 2017, donc, avant que le Corps électoral ait reçu les bulletins de vote. Il y aura une grande transparence."

Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Mais donc, ce soir, juste pour que ce soit clair, on préavis au Corps électoral, un principe de 50 km/h, et non pas une variante ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Non en effet. Le Conseil de ville ne s'exprime pas ce soir sur une variante mais bien sur le régime de vitesse."

Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Merci."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le bureau du Conseil de ville devra décider ce qu'il veut indiquer comme informations dans le message au Corps électoral."

Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Je vous remercie."

M. Michel Meyer, ARC : "Bien vivre à Saint-Imier est le souhait de tous les habitants de notre ville. Le trafic automobile sur l'axe principal comme dans les rues adjacentes provoque des nuisances qui ne contribuent pas au bien-être des gens. L'expérience menée durant une année sur la route principale avec une circulation à 30 km/h nous a démontré que la réduction de la vitesse a rendu la vie des riverains plus agréable. Les automobilistes eux aussi y ont trouvé leur compte : accès plus aisé des rues transversales sur la route principale ainsi que pour les déplacements de la rue principale vers une rue à gauche. Par une observation objective des faits tant sur les trottoirs que sur la route, par les nombreux témoignages des habitués du Pod, il est constaté que la réduction de la vitesse a des conséquences bénéfiques d'apaisement et a favorisé une atmosphère de calme et de sérénité entre les deux places de la ville. On vit plus agréablement à Saint-Imier depuis l'introduction du 30 km/h sur la rue principale. Le centre de notre ville n'appartient pas aux camionneurs en transit pour lesquels on a oublié de construire une route d'évitement. Mais ce centre regroupant les commerces principaux appartient en priorité aux Imériens qui n'ont pas à être pénalisés par un trafic de plus en plus intense. S'il est impossible d'éviter ce trafic, choisissons alors qu'il soit lent, moins bruyant, moins polluant. Concernant les conclusions de l'enquête de RWB et de l'ingénieur des routes du Jura bernois : sur 26 points de l'analyse comparative, 16 points donnent le 30 km/h comme avantageux – 4 points donnent le 50 km/h comme avantageux – 6 points à égalité. Parmi les avantages du 30 km/h citons – réduction théorique de la gravité des accidents amélioration de la fluidité du trafic – réduction des émissions sonores. Des éléments essentiels qui confortent une majorité des membres de notre fraction ARC à soutenir sans réserve le maintien du 30 km/h. Il est tout de même proposé que l'information aux usagers puisse être de meilleure qualité par la pose, entre autre, de radars pédagogiques aux deux extrémités du tronçon. En outre, il nous semblerait primordial de signifier visuellement de manière plus marquée la particularité de cette zone 30 à l'attention de tous les usagers, piétons comme conducteurs. Nous sommes convaincus qu'un climat établi et assumé permettrait une conscience encore accrue des utilisateurs. Dans les réserves émises par certains membres de notre fraction face à l'adoption d'une zone 30 en l'état figure prioritairement l'impossibilité légale de réintroduire des passages

piétons sur cette longue zone de traversée de notre ville, empruntée notamment par des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées pour qui les notions "d'intention de traverser" ou de "signification de l'intention" peuvent paraître moins franches. Le rétablissement du 50 km/h ne constitue cependant pas non plus, pour ceux-là, un retour à la sécurité absolue. Depuis hier soir 1<sup>er</sup> mars à 17 h on en sait un peu plus sur le projet de rétablissement du 50 km/h contenu dans la variante 3 retenue par l'Office des ponts et chaussées. Nous regrettons que ce projet ne nous ait pas été présenté lors de la séance d'info du 20 février. Ce projet de retour au 50 devrait être retenu et présenté au corps électoral pour approbation. Ce projet d'aménagement de 4 PPP sur l'axe principal a retenu toute notre attention. Nous y trouvons les inconvénients suivants :

- 1) Si un passage pour piétons est à disposition dans les 50 m il doit obligatoirement être emprunté. Or, où qu'on se trouve entre la Banque Raiffeisen et l'Hôtel Erguël il y a toujours un passage piétons à 50 m. Donc entre les deux points cités, le piéton doit toujours emprunter un PPP. S'il se trouve hors de ces PPP il est en infraction (normes VSS 640).
- 2) Ce projet comporte des restrictions pour certains commerçants riverains alors que d'autres peuvent continuer d'exhiber leurs panneaux publicitaires.
- 3) Certains riverains ont le droit de se faire livrer de la marchandise devant leur porte. Hélas pour ceux qui se situent devant un PPP c'est interdit.

En résumé, la majorité de notre formation soutient l'instauration permanente du 30 km/h. La liberté de vote, notion chère à notre parti, est toutefois bien évidemment laissée à chacun.

Les remarques suivantes n'engagent que moi et non pas ARC :

Pourquoi notre Conseil municipal a-t-il jugé utile d'afficher sa préférence au rétablissement du 50 km/h alors que les modalités de la variante 3 de l'Office des routes ne lui étaient pas connues ? Pourquoi la Commission d'urbanisme n'a pas fait le nécessaire pour que les données techniques du 50 km/h, de l'emplacement des PPP soient rendues publiques lors de la séance d'information, données techniques qui n'ont été portées à notre connaissance que 24 h avant ce Conseil de ville ? Tant notre Conseil communal que la Commission d'urbanisme ont agi dans la précipitation et peut-être influencé ainsi notre population qui devra se prononcer prochainement. J'ose espérer que ces deux autorités mettront autant de soin à rendre attentive notre population aux inconvénients du 50 km/h."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Le parti libéral radical a examiné avec une grande attention le problème 30/50 km/h au centre de Saint-Imier et nous avons constaté que beaucoup d'éléments sont évoqués : certains réels, d'autres sujets à interprétation. Pour notre part, nous avons basé notre réflexion et prise de position par rapport à l'importance des problèmes évoqués et le meilleur à obtenir sachant que tout ne peut pas être obtenu. Pour nous, le point le plus important est la sécurité des piétons, spécialement des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, en plaçant cet élément bien au dessus de la possibilité de traverser où l'on veut ou des quelques secondes en plus ou en moins et de quelques décibels puisque dans cette zone, le canton et la commune ont investi une somme importante pour atténuer le bruit. La déclaration des experts qui dit qu'une collision à 30 km/h est moins dangereuse qu'à 50 km/h est une lapalissade. Pour notre part, nous recherchons une solution où il n'y a pas de collision et pour cela il faut une situation claire et compréhensible pour tous. Or, nous constatons que de Bienne à La Chaux-de-Fonds la route cantonale traverse 11 localités où les règles sont claires : 50 km/h vitesse maximale (on peut aller plus lentement si nécessaire) avec passages piétons bien marqués, qui donnent aux personnes la priorité absolue. Alors imaginons : sur plus de 40 km où la règle est claire, on veut introduire 400 m à 30 km/h où la règle est chamboulée, plus difficile à comprendre et à respecter. Sur ces 400 mètres le piéton peut traverser où il veut, mais il

n'est pas prioritaire, c'est la voiture qui l'est. Mais il n'y a plus de passages piétons sécurisés, il faut donc apprendre à cohabiter. Pour cela, il faut se regarder, se faire signe,... et cela doit être coordonné avec les 2 côtés de la circulation. A notre avis cela crée une insécurité clairement ressentie et exprimée par les usagers (regarder... s'arrêter... s'engager... ou pas...) Durant cette année, j'ai remarqué beaucoup de gens qui hésitent à s'engager et spécialement les plus âgés. On n'est jamais sûr d'avoir été vu ou compris (spécialement à la tombée de la nuit). De plus il faudrait expliquer aux enfants que : jusqu'à l'entrée des 2 places tu dois traverser sur les passages pour piétons, car sur ceux-ci tu as la priorité, mais sur et entre les 2 places tu peux traverser où tu veux mais fais bien attention car les voitures sont toujours prioritaires et tu n'as plus d'endroits protégés. A notre avis c'est la l'insécurité assurée. De plus, tous les automobilistes, y compris les étrangers, connaissent-ils cette règle et auront-ils le réflexe de changer instantanément de règle à l'entrée du 30 km/h ? Une petite enquête personnelle me laisse penser que non. Alors, Mesdames, Messieurs, allons-nous créer un piège à anxiété, accidents et amendes, au centre de notre localité pour des avantages discutables ou irréels et ceci au détriment de la sécurité de nos citoyens. La fraction PLR à l'unanimité dit non à ce piège et pour qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier nous demandons :

- La suppression du 30 km/h et le retour du 50 km/h.
- Un nombre suffisant et un marquage clair des passages piétons (lorsque j'ai écrit cette phrase je n'avais pas connaissance de ce plan.).
- Un nouvel éclairage performant au dessus de ceux-ci (comme à Villeret et à Sonvilier).
- Un marquage tactilo-visuel pour les malvoyants et aveugles aux abords des passages pour piétons."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec grand intérêt du rapport du Conseil municipal concernant la détermination de la vitesse sur la route cantonale entre les deux places du village et remercie toutes les personnes concernées du travail fouillé qui en a permis la rédaction. Le sujet, bien plus émotionnel que politique, a récemment été traité dans la presse, qui en a exposé tous les détails. Actuellement, chacun y va de son avis : faut-il protéger les plus faibles (jeunes enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap) qui se sentent plus en sécurité sur un passage pour piétons ? Ou alors, faut-il privilégier la modération de la vitesse du trafic, la diminution du bruit, la création d'un espace convivial conciliant les fonctions urbaines et de circulation et redonner aux Places du Marché et du 16-Mars leur fonction d'espace de rencontre ? Les deux solutions sont viables, chacune avec ses avantages et ses inconvénients, comme viennent de l'expliquer les fractions ARC et PLR. La fraction socialiste étant partagée sur le sujet, elle propose à chacun d'envisager le point de vue des différents acteurs concernés (entre autres : piétons, parents de jeunes enfants, riverains, automobilistes) et de se déterminer en fonction d'une réflexion globale. Elle laisse la liberté de vote à chacun."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Tout a été dit. Il y a deux points dont personne n'a parlé. C'est déjà, le 30 km/h à partir de 19 heures, je m'excuse, mais celui qui roule à 45 km/h à 19 heures, il n'a plus de permis. Et Saint-Imier, ce n'est pas Londres, ou même Neuchâtel, il n'y a personne, et donc avec les voitures que l'on a actuellement, on y est vite à 45 km/h. Vous écoutez la radio, vous discutez, donc c'est un élément important. Je vois mal quelqu'un perdre son permis, éventuellement plus tard son travail, parce qu'il circulait à 46 km/h le long du "Pod" à minuit. Ensuite, il y a beaucoup de gens, maintenant, au lieu de prendre le "Pod", ils passent par la Rue des Jonchères, ici, parce que celle-ci, va rester 50 km/h. Donc, comme disait M. Michel Meyer, ARC, on va rendre le "Pod" agréable à vivre, par contre la rue en dessous, cela va devenir l'enfer. Tout le monde passera par ici. Il y a déjà beaucoup de voitures qui passent par ici, et qui ne passent plus par le "Pod". Est-ce

que les habitants du haut sont plus importants que ceux du bas, je ne sais pas. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire."

M. Corentin Jeanneret, président : "Je vous propose de passer au vote. Nous allons procéder de la manière suivante : dans un premier temps, les conseillères et les conseillers de ville pour le retour au régime de vitesse 50 km/h seront priés de se manifester. Ensuite, les conseillères et les conseillers de ville pour le maintien du régime de vitesse 30 km/h seront priés de le manifester en se levant. Ensuite, nous passerons aux abstentions. Je vous rappelle que chaque membre de ce conseil dispose d'une seule voix pour les 3 propositions.

Les conseillères et les conseillers de ville qui sont pour le retour au régime de vitesse à 50 km/h sur la route cantonale entre les Places du Marché et du 16 Mars sont priés de le manifester en se levant.

Les conseillères et les conseillers de ville qui sont pour le maintien du régime de vitesse 30 km/h sur la route cantonale entre les Places du marché et du 16 Mars sont priés de le manifester en se levant.

Abstentions ?

Au vote, le retour au régime de vitesse 50 km/h est accepté par 19 voix pour, 7 voix pour le maintien du régime 30 km/h, et 4 abstentions.

Le 50 km/h l'emporte donc ce soir."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "En vertu du droit, et selon l'usage, nous demandons que dans le message qui sera adressé au Corps électoral, le bureau du Conseil de ville intègre notre argumentation."

M. Corentin Jeanneret, président : "D'accord, j'en prends bonne note. Nous traiterons cela lors de la prochaine séance du bureau du Conseil de ville."

5. Crédit d'engagement de CHF 250'000.-, figurant au plan financier, pour la modernisation de l'alimentation électrique des Longines par la mise sous terre de la ligne moyenne tension Sud secteur Est – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Depuis plusieurs années, le Service de l'équipement planifie et réalise différents travaux, afin de permettre la modernisation complète et la mise sous terre de la ligne moyenne tension qui alimente la Compagnie des Montres Longines, Francillon SA ainsi que le secteur de la patinoire et les Savagnières.

Une fois les tubes électriques posés et les travaux réalisés, un nouveau câble de moyenne tension reliera les stations de Tivoli et des Longines. La ligne aérienne pourra alors être démantelée.

Ces travaux s'inscrivent dans la volonté des Services techniques de Saint-Imier de poursuivre leurs efforts de modernisation du réseau de distribution électrique, afin d'améliorer de manière permanente et continue la sécurité d'approvisionnement électrique de leurs clients.

Depuis 2005, ce sont ainsi plus de 10 millions de francs qui ont déjà été investis dans la poursuite de cet objectif.

Afin de permettre la finalisation de cette dernière étape importante, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 250'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

*Ouverture de la discussion :*

M. Alexandre Berberat, ARC : "Afin de permettre de réaliser la dernière étape importante jusqu'au démantèlement de la ligne aérienne qui alimente la Compagnie des Montres Longines Francillon SA, et le secteur de la Patinoire, et des Savagnières, la fraction Alternative régionale et communale accepte à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de CHF 250'000.- financé par autofinancement et prévu au plan financier."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Lors de la dernière fraction, le parti libéral radical a attentivement étudié le rapport du Conseil municipal concernant la modernisation de l'alimentation électrique des Longines par la mise sous terre de la ligne de moyenne tension Sud secteur Est. Après discussion, c'est à l'unanimité qu'il accepte la libération du crédit d'engagement de CHF 250'000.- prévu au plan financier. Le parti libéral radical remercie les personnes ayant œuvré à la préparation du dossier."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Soucieuse du bon fonctionnement du réseau électrique de la commune, la fraction socialiste a pris connaissance avec satisfaction du rapport du Conseil municipal concernant la modernisation de l'alimentation électrique des Longines par la mise sous terre de la ligne de moyenne tension Sud secteur Est. Elle approuve donc la libération d'un crédit d'engagement de CHF 250'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier, pour la réalisation de ces travaux."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 250'000.-, figurant au plan financier, pour la modernisation de l'alimentation électrique des Longines par la mise sous terre de la ligne moyenne tension Sud secteur Est, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant au plan financier, pour la rénovation des réseaux souterrains à la rue Agassiz – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe, le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

En raison de la vétusté des conduites présentes dans la Rue Agassiz (électricité, eau, eaux usées), leur renouvellement fait partie de la planification établie par le Service de l'équipement. Le renouvellement des conduites de gaz est imputé au budget d'entretien.

Cependant, les moyens financiers à disposition nécessitent un découpage de la rue, une intervention dans sa globalité n'étant pas réaliste actuellement. En 2016, le secteur de la rue de la Cure à l'intersection avec la rue de Châtillon et celle d'Agassiz a été entièrement assaini.

Compte tenu de la prochaine viabilisation du quartier du Réservoir, il est proposé de prioriser cette année le secteur compris entre le carrefour de la rue du Collège et l'ouest de la parcelle n° 2008 de l'Ecole de Musique du Jura bernois (EMJB) sur une longueur d'environ 50 mètres, afin de permettre de raccorder le nouveau quartier. L'ensemble du réseau souterrain sera rénové et redimensionné à cette fin.

En outre, une batterie de tubes électriques sera également installée, afin de permettre le renouvellement du câble moyenne tension entre les transformateurs « Centre » et « Sous les Crêts » et de l'alimentation basse tension du quartier.

Le montant de cette étape a initialement été intégré globalement au plan financier sous la rubrique « viabilisation du quartier du Réservoir » pour un total de CHF 1'000'000.-. Ainsi, il est proposé au Conseil de ville de libérer dans un premier temps uniquement un montant de CHF 350'000.- et de réduire d'autant le montant prévu au plan financier pour la viabilisation du quartier du Réservoir.

Le crédit de viabilisation sera soumis à votre autorité lorsque les promoteurs du projet auront obtenu les permis de construire.

Le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

*Ouverture de la discussion :*

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Après lecture, la fraction Alternative régionale et communale accepte le crédit d'engagement de CHF 350'000.- prévu au plan financier pour la rénovation des réseaux souterrains de la Rue Agassiz. Nous espérons que l'accès à La Poste, ainsi qu'à la commune, ne connaisse pas de difficulté au niveau de la circulation cette année."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Nous avons pris connaissance du dossier de rénovations du réseaux souterrains de la Rue Agassiz. Afin de pouvoir viabiliser le nouveau quartier du Réservoir il est important d'avancer les travaux de ce tronçon à ce printemps déjà. C'est donc à l'unanimité que le parti libéral radical accepte ce crédit d'engagement de CHF 350'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Vétustes, les conduites de la Rue Agassiz ont besoin d'un renouvellement. Mais avec des moyens financiers limités, l'échelonnement des remplacements est inévitable. Même si, de manière générale, il est souhaitable que les travaux soient terminés rapidement, force est de constater que nous ne pouvons pas vivre au-dessus de nos moyens. Le découpage par étape nous semble par conséquent une décision adéquate et viable, d'autant que le projet de viabilisation du quartier du Réservoir n'est pas remis en question. C'est d'une voix unanime que la fraction socialiste accepte la libération d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier, et la réduction d'autant du montant alloué dans ce même plan financier pour la viabilisation du quartier du Réservoir."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 350'000.-, figurant au plan financier, pour la rénovation des réseaux souterrains à la rue Agassiz, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

7. Crédit d'engagement (subvention à fonds perdu) de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, en faveur de la société Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA

pour la phase I du projet « Un, deux, trois Soleil » (rénovation du restaurant « Le Manoir ») – décider du mode de financement – décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Par la présente, nous vous remettons en annexe le dossier complet reçu de la société du Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA.

La station touristique de Mont-Soleil (Le Sonnenberg) est née au début du XX<sup>e</sup> siècle avec l'inauguration en 1903 du funiculaire qui relie Saint-Imier à Mont-Soleil. En raison de son magnifique panorama et de son air pur, le site connaît alors un développement spectaculaire. Les constructions se multiplient rapidement : grand hôtel, hôtels-restaurants, pensions, chalets, infrastructures de loisir, etc.

Avant la Première Guerre mondiale, Mont-Soleil constitue un lieu de villégiature apprécié autant en été qu'en hiver. Les hôtes viennent de Bâle, du Plateau suisse, de France voisine mais également d'Angleterre ou d'Allemagne.

Très rapidement, Mont-Soleil devient une station hivernale qui propose pistes de ski, tremplin de saut à ski, Ecole suisse de ski, pistes de luge.

Sous l'égide du Ski-Club Mont-Soleil, plusieurs compétitions de ski de fond d'envergure nationale sont organisées, dont la retentissante Coupe Kurikkala organisée en février 1957 avec la participation d'une centaine de fondeurs représentant plusieurs nationalités.

Depuis les années 1990, Mont-Soleil est le théâtre du déploiement des énergies renouvelables suisses. En 1992, il accueille la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe, puis dès 1995 la principale installation d'éoliennes de Suisse.

Aujourd'hui, Mont-Soleil est incontestablement le centre de recherche et de démonstration le plus important du pays dans le domaine des nouvelles énergies (NER) avec, entre autres, le Swiss Energypark.

L'offre touristique de ces 20 dernières années s'est ainsi développée autour d'un tourisme doux qui propose un coup d'œil intéressant tantôt sur le massif du Chasseral, tantôt sur le Plateau des Franches-Montagnes. Avec l'inauguration en 1998 du Sentier découverte, Mont-Soleil se voue aujourd'hui au tourisme pédestre, au VTT et au ski de randonnée. La société du Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA s'est attachée, dès la rénovation complète de ses installations en 2003, à développer de nouvelles activités à l'arrivée du funiculaire : trott'energy, velectro, segway ou encore télébob en hiver.

Comme vous avez déjà pu le lire dans les médias, la société du Funiculaire s'active à la rénovation du Manoir dans la perspective de pouvoir proposer une offre de restauration dès l'arrivée du printemps.

Le projet, intitulé « Un, deux, trois Soleil », comporte deux phases qui peuvent être découpées de la manière suivante :

- La phase 1 se concentre sur la rénovation du restaurant « Le Manoir » et devrait se terminer à la fin du mois de mars. Comme vous pouvez le constater dans le dossier annexé, cette première étape se chiffre à CHF 1'879'029.-, coût d'acquisition du restaurant « Le Manoir » compris.
- La phase 2 (ou étapes 3 à 4 selon la lettre des Amis du funiculaire du 29 août 2016) consiste en la création d'un espace pique-nique, l'aménagement d'une zone d'accueil, la construction d'une salle pouvant recevoir jusqu'à 120 personnes ainsi

que la construction du centre aventure. Cette partie est encore en cours d'évaluation et devrait impliquer une dépense supplémentaire de plus de 2 millions de francs.

L'objet qui est soumis aujourd'hui à votre autorité concerne uniquement la phase 1 de ce projet d'ampleur régionale qui se décompose de la manière suivante du point de vue financier :

**Investissement :**

	[CHF]
Achat du kiosque de Mont-Soleil	50'000.00
Achat du Manoir	829'029.00
Rénovation du Manoir	1'000'000.00
<b>Total investissement phase 1</b>	<b>1'879'029.00</b>

**Financement :**

	[CHF]
Fonds propres kiosque	50'000.00
Fonds propres acquisition Manoir	224'154.00
Fonds étrangers acquisition Manoir	604'875.00
Vente d'actions	330'000.00
Dons divers	70'000.00
Subvention à fonds perdu Saint-Imier	100'000.00
Augmentation des fonds étrangers	500'000.00
<b>Total financement phase 1</b>	<b>1'879'029.00</b>

Compte tenu des lacunes relevées dans l'offre d'accueil à Mont-Soleil, le projet de rénovation du Manoir répond de toute évidence à un besoin qui n'est plus à démontrer.

Dans le cadre du financement de l'investissement de la phase 1, la Municipalité de Saint-Imier est sollicitée pour une subvention d'investissement non remboursable de CHF 100'000.-.

Selon les informations transmises par la société du Funiculaire, l'élaboration du budget prévisionnel d'exploitation appartiendra au futur gérant. Les coûts annuels induits par l'investissement ci-dessus et supportés par la société du Funiculaire seront couverts par l'encaissement de loyers. L'exploitation sera ainsi assurée et la Municipalité de Saint-Imier ne sera pas sollicitée pour des versements ultérieurs à ce titre.

Le Conseil d'administration du funiculaire a l'intention de louer cet objet à un prix couvrant uniquement les charges financières qui s'élèveront à quelques 50'000 francs, amortissements financiers de 29'200 francs compris.

Le Conseil municipal estime que le Conseil d'administration de la société du Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA prendra toutes les mesures nécessaires afin de préserver l'indépendance financière de l'activité de transport et garantir le respect des prescriptions de l'Office fédéral des transports (OFT). Celles-ci exigent la stricte séparation des différentes activités de la société du Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil édictées dans l'Ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC – RS 742.221).

Le Conseil municipal a pris connaissance des conclusions de la commission des finances et de la commission économie et tourisme. Cette première préavis favorablement à l'unanimité l'octroi de la présente subvention à fonds perdu, pour autant que le financement tel que proposé plus haut soit assuré (vente d'actions, dons divers, augmentation des fonds étrangers, ...). Elle propose de financer ce projet par autofinancement et de prélever ladite subvention sur le financement spécial « Développement de Saint-Imier ».

La Commission économie et tourisme émet pour sa part quelques doutes quant à la qualité du dossier qui lui a été présenté par la direction du funiculaire. Elle regrette notamment l'absence d'une étude de marché. Pour des raisons liées au développement touristique futur de Mont-Soleil, qui répond à un réel besoin, elle préavise néanmoins favorablement et à l'unanimité la subvention d'investissement à fonds perdu de CHF 100'000.-, pour autant que le financement de CHF 400'000.- par la vente d'actions et des dons divers soit garanti.

Sur la base des préavis unanimes des commissions des finances et de l'économie et du tourisme, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'une subvention d'investissement à fonds perdu de CHF 100'000.-, prélevée sur le financement spécial « Développement de Saint-Imier », financé par autofinancement et prévu au plan financier, et ce, à la condition que la totalité du financement soit garantie.

*Ouverture de la discussion :*

M. Yves Houriet, PLR : "Selon le règlement d'organisation de notre Cité, je me dois de vous informer que j'ai une relation d'intérêt au sens de l'art. 11, ainsi que mon collègue M. Michel Bastardoz, socialiste dissident. Je ne sais pas comment nous allons faire puisque le seul qui peut répondre, c'est M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, mais il est aussi dans cette situation, vu qu'il fait partie du Conseil d'administration. Je tenais à le signaler pour que les choses soient claires."

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Brièvement, je suis ici comme représentant du Conseil municipal, donc je ne vais pas voter ce soir. C'est le Conseil de ville qui va voter."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "J'ai bien lu la conclusion du Conseil municipal, de la Commission des finances, ainsi que la Commission économie et tourisme. Je suis étonné des commentaires de cette dernière pour deux raisons. La première, c'est que le président de la Commission économie et tourisme est également le vice-président du Conseil d'administration du Funiculaire, et ce dernier aurait pu rendre attentifs les membres du Conseil d'administration que leur dossier n'était pas complet et de mauvaise qualité, avant de le laisser partir. La deuxième, et là, je suis rassuré, de voir que pour chaque projet il y a toujours une commission qui demande une étude de marché, de marketing, de faisabilité, un business plan, une évaluation des déficits, et j'en passe... . Je pense qu'à la longue les gens se découragent de se lancer dans des projets, parce que je me vois mal, avec un petit calepin, le samedi, arrêter les gens pour demander : "Si on ouvre un restaurant, vous allez boire un verre, un café, oui, non ?" "Et puis vous ?" "Et puis vous ?". On sait ce que cela donne les études et les sondages. Cela ne vaut plus grand-chose. En 2009, j'ai demandé que la commune construise des immeubles locatifs sur la parcelle derrière l'Ecole de musique du Jura bernois. On m'a répondu : "Si on construit et qu'on ne loue pas, qu'est-ce qu'on va faire ?". Heureusement que d'autres pensent différemment sinon on vivrait encore dans les cavernes. Pour le dossier qui nous intéresse, le Funiculaire a demandé son avis à Gastroconsult, qui connaît un petit peu tout de même la maniclette, et puis ensuite un rapport au RUN. Ce rapport, il nous donne un tas de choses. La faisabilité, comment cela se passe à Chaumont, des offres combinées, le public cible,... . Je vous montre ici ce document. Ce qui est sur la droite ce sont les forces d'après le RUN, et sur la gauche les faiblesses. Il y a deux fois plus de forces que de faiblesses. Alors, lorsqu'on vient nous dire que le rapport est de mauvaise qualité et qu'on n'a pas fait d'étude, je suis désolé, ce n'est pas vrai, les études existent, et M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, a connaissance de ces documents. Je ne sais pas comment il faut faire. Je pense qu'il faut de temps en temps aider et soutenir les personnes qui s'engagent et

qui ont envie de faire des choses. Sinon, on peut tous s'asseoir par terre et compter les oiseaux."

Mme Jessica Haenni, PS : "Pour revenir sur ce qu'a dit M. Michel Bastardoz, socialiste dissident, il est vrai que l'on a longuement débattu en Commission économie et tourisme. Certains de mes collègues et moi-même, nous avons été étonnés, car personne ne nous a transmis ces documents. Nous aurions bien aimé les avoir. On a lu dans la presse que ces études existaient, mais personne ne nous les a transmises."

M. Michel Bastardoz, socialiste dissident : "Je vous garantis que le Funiculaire n'y est pour rien."

Mme Jessica Haenni, PS. "C'était pour vous donner une réponse, par rapport à notre avis."

Mme Danika Perret, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du dossier et remercie vivement ses auteurs, les initiateurs du projet, ainsi que les commissions qui se sont penchées sur le projet. La rénovation du Buffet de la gare à Mont-Soleil présente un grand intérêt touristique pour notre région. Le crédit d'engagement demandé à notre ville est conséquent, mais permettra la mise sur pieds d'une jolie offre à la population. Nous sommes donc unanimement convaincus sur le fond, et tout à fait enthousiastes. Nous nous permettons néanmoins de revenir sur la forme, en l'occurrence la close de garantie sur la totalité du financement de la phase 1 demandée par notre commune, qui a généré certaines questions et débats dans notre fraction. Il semble pour la grande majorité d'entre nous qu'à l'instar des autres projets dans lesquels notre Municipalité a été sollicitée, ce projet se doit de pouvoir garantir la globalité de ses financements et apports s'il veut bénéficier d'un tel soutien de notre commune, et ce, afin d'éviter tout précédent. La fraction Alternative régionale et communale approuve donc, à cette condition, le crédit de CHF 100'000.- et soutient largement le projet "Un, deux, trois Soleil" pour ses apports sur le plan touristique et économique à notre commune."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Le parti libéral radical a toujours soutenu un développement harmonieux et respectueux de l'environnement de ses deux sites des Savagnières et de Mont-Soleil. Une étape a été concrétisée ces dernières années du côté Sud de notre Vallon avec la réalisation de la maison de Chasseral avec le soutien de notre commune. Une construction fort appréciée. L'objet proposé ce soir concerne cette fois l'Endroit de notre région et plus particulièrement la zone de Mont-Soleil. Il s'agit de relancer cette région au passé touristique riche en améliorant l'accueil des nombreux visiteurs de cette magnifique contrée où activités de loisirs multiples et énergies douces cohabitent de manière exemplaire. Le projet "Un, deux, trois Soleil" dans cette 1<sup>ère</sup> phase répond à la demande des touristes et complète judicieusement l'offre en restauration de la région. Nous nous réjouissons de voir la concrétisation de cette rénovation du Manoir et attendons avec intérêt la planification du développement futur du projet "Un, deux, trois Soleil", que nous analyserons le moment voulu avec un esprit ouvert, mais respectueux des intérêts de nos citoyens. Par conséquent, le parti libéral radical accepte la libération d'une subvention d'investissement à fonds perdu de CHF 100'000.- selon les recommandations unanimes du Conseil municipal, de la Commission des finances, et de la Commission économie et tourisme, afin de réaliser la première étape du projet "Un, deux, trois Soleil".

Mme Elisabeth Beck, PS : "Comme les gens du bas nous ont enviés en 2016 et en ce début 2017 ! En effet, à Saint-Imier et plus particulièrement sur ses hauteurs, le soleil a brillé presque sans discontinuer si l'on fait abstraction du mois de mai dernier qui a arrosé toute la Suisse. Nous pouvons non seulement trouver de la lumière et de la douceur dans notre beau coin de pays mais aussi le calme et des espaces préservés. Mais cela suffit-il ? Non ! Comme partout ailleurs, à Mont-Soleil, il s'agit de développer et de soigner l'accueil ! Alors n'attendons plus ! Bientôt la chocolaterie Camille Bloch ouvrira de nouvelles portes. Il suffira d'un petit tour en vélo par le sentier du Vallon pour accéder à Saint-Imier, puis finalement,

d'un voyage express en funiculaire pour atteindre Mont-Soleil. Les écoles et les familles, entre autres, vont se régaler, toutes heureuses de reprendre leurs esprits et des forces au restaurant de la gare de Mont-Soleil ! Donnons ce soir l'opportunité au "Manoir", acheté en 2012 par la société Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA, de devenir un lieu ouvert et agréable. La phase I du projet assurera un espace chaleureux à nos futurs visiteurs avec des améliorations de la structure du bâtiment et de l'infrastructure du restaurant ainsi que le réaménagement d'un appartement et de deux chambres d'hôtes. Pour plus tard, il est prévu, et cela nous réjouit tout particulièrement, une grande salle permettant d'accueillir des groupes allant jusqu'à 120 personnes et dont la toiture servira de nouvelle terrasse au restaurant. Ce projet de rénovation fera naître, nous l'espérons, de belles collaborations avec les offices du tourisme de Jura & Trois-Lacs, avec d'autres institutions régionales ainsi qu'avec la commune, actionnaire majoritaire de la société. Ce soir, nous souhaitons soutenir cette réalisation en nous prononçant favorablement au versement d'une subvention d'investissement à fonds perdu permettant le développement du tourisme dans notre région, ce d'autant plus que les commissions d'économie et tourisme ainsi que celle des finances cautionnent cet octroi à l'unanimité. Dans un même temps, nous prenons note de leurs remarques émises dans le rapport et nous croisons les doigts pour que le délai d'ouverture mentionné, soit à l'arrivée du printemps, puisse être tenu. La fraction socialiste accepte donc que la somme de CHF 100'000.- prélevée sur le fonds spécial "Développement de Saint-Imier", financé par autofinancement, soit versée à la société Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA, cela pour autant que le financement proposé par ladite société soit garanti."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Quelques remarques, après cet accueil positif des partis pour ce projet. Permettez-moi deux commentaires à l'attention de M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident. Je pense que vous n'êtes pas cohérent M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident. Si vous pensez que les études quelles qu'elles soient c'est de la foutaise, il n'y a aucune raison de demander qu'on les mette à disposition, vu qu'elles n'intéressent personne. Selon vous. J'ai terminé M. le président."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Vous avez fini ?"

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Ah, vous avez fini !"

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Oui, bien sûr. Mais les études, vous pouvez faire n'importe quelle étude M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, vous ouvririez une croissanterie, un garage, une usine d'horlogerie, un sexshop, ou je ne sais quoi, vous ne serez jamais sûr si cela va fonctionner ou pas. Vous pouvez faire n'importe quelle étude, jamais on ne vous donnera la garantie. Jamais, jamais. Ce qui m'a surtout embêté c'est lorsqu'on nous dit : "Elle regrette notamment l'absence d'une étude de marché". L'étude elle est là. Alors, il ne faut pas dire n'importe quoi. Je suis désolé."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, passons au vote."

Au vote, le crédit d'engagement (subvention à fonds perdu) de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, en faveur de la société Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA pour la phase I du projet « Un, deux, trois Soleil » (rénovation du restaurant « Le Manoir »), financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

## 8. Motions et interpellations

M. Corentin Jeanneret, président, informe ne pas avoir reçu de motion. Il donne la parole concernant les réponses aux interpellations.

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Réponse à l'interpellation intitulée : Les Mystères du courant, déposée par le parti socialiste lors du Conseil de ville du 8 décembre 2016. L'interpellation du parti socialiste déposée lors de la séance du Conseil de ville du 8 décembre 2016 a soulevé un certain nombre de questions au sujet de l'alimentation électrique, de la question des interruptions accidentelles, de l'alimentation électrique, et de la qualité de l'alimentation (variations de la tension) électrique à Saint-Imier. Je répondrai tout d'abord aux questions soulevées quant à l'interruption de l'alimentation électrique du 8 avril 2016 et aux dégâts qu'elle aurait provoqués auprès d'une entreprise imérienne. La panne dont il est question dans l'interpellation a été causée par un défaut sur une pièce de branchement d'un des 2 transformateurs neufs de la station des Noyes, qui venait d'être complètement rénové (plus de CHF 200'000.- d'investissement) suite à l'arrivée de l'entreprise en question. Deux expertises externes ont démontré que le transformateur était totalement opérationnel et que son raccordement par les hommes des Services techniques avait été fait dans les règles de l'art, ce qui exclue d'office tout dédommagement direct de la part de la commune de Saint-Imier. Cette panne, dont les conséquences chiffrées ne sont pas formellement connues à ce jour, je le précise, est bien évidemment regrettable, et l'entreprise concernée recevra tout le soutien technique possible de nos services, dans ses propres démarches pour améliorer sa propre situation. Plus généralement le nombre de coupures de l'alimentation électrique varie grandement d'une année à l'autre, en fonction des conditions météorologiques, et de pannes sur différents secteurs du réseau (national, régional, et local). De tels événements arrivent partout et ne sont pas réservés à notre région. Il arrive même que des chutes de tension soient causées par des problèmes dont l'origine se trouve chez le client final lui-même. Si cette réalité ne libère pas chaque distributeur de la nécessité d'améliorer son réseau et ses prestations, elle met en perspective la problématique de la sécurité de l'alimentation en électricité et démontre sa complexité. Cette complexité est encore renforcée par l'interconnexion des réseaux électriques, qui fait qu'une panne ou un incident sur un réseau peut avoir des conséquences loin à la ronde. Un coup de foudre par exemple dans le Bas-Vallon sur le réseau aura donc un impact sur l'alimentation de Saint-Imier et celle de toute la région. Ces fluctuations de tension sont donc courantes sur l'ensemble des réseaux et ne constituent pas un problème pour la grande majorité des consommateurs. La fourniture d'électricité est réglementée, aux niveaux fédéral, cantonal, et communal. Pour Saint-Imier, le "Règlement communal de fourniture de l'électricité (RAFEL)", accepté par votre conseil, reprend l'essentiel de la législation fédérale en matière d'alimentation électrique. Son art. 29 oblige les consommateurs à se protéger d'éventuelles pannes. Cet article découle du droit supérieur et est d'ailleurs repris par l'ensemble des distributeurs en Suisse. Cette disposition existe dans la loi fédérale depuis 1902 ! et seule erreur commise par le gestionnaire de réseau ou un de ses collaborateurs pourrait amener à des dédommagements suite à une panne. Quelles sont maintenant les réponses envisageables par les consommateurs pour faire face à ces problèmes ? Plusieurs gros consommateurs régionaux et pas seulement imériens ont pris leur disposition pour préserver leur production ou leurs clients des variations de l'alimentation électrique. Lorsque le dommage est potentiellement trop important et que des exigences particulières demandent une sécurité totale d'alimentation, il existe des moyens techniques pour assurer une alimentation électrique sans interruption, mais leurs coûts sont élevés. Une grande entreprise de la région très proche, travaillent avec des alliages spéciaux risquant de prendre feu en cas d'arrêt imprévu de leur usinage, a par exemple mis en place un système "no-break", permettant de négliger les micro-coupures, mais coûtant un peu plus d'1 million de francs. Il paraît évident que des coûts aussi importants ne pourraient être intégrés dans les coûts du réseau et être repartis sur l'ensemble des consommateurs ! Cette pratique est d'ailleurs formellement interdite par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Devrait-on par exemple financer l'acquisition d'un onduleur pour chaque ordinateur présent à Saint-Imier ? Ou installer des génératrices permettant de rétablir le courant dans l'ensemble de Saint-Imier en cas de panne, sachant qu'une génératrice de 200 kW coûte plus de CHF 100'000.- et qu'il en faudrait plus de 20 pour couvrir la puissance consommée ! En conclusion, il convient de

préciser les actions prévues ces prochaines années pour améliorer la sécurité de l'alimentation électrique :

- Des discussions, initiées bien avant le dépôt de cette interpellation, sont en cours avec les gestionnaires des réseaux amont afin de déterminer ce qui peut être fait au niveau régional. Rappelons que les consommateurs imériens ont payé plus de CHF 850'000.- en 2016 pour l'entretien des réseaux amont.
- La mise en place d'un réseau de communication entre les stations transformatrices imériennes permettra une remise sous tension plus rapide après une panne.
- La mise sous terre, et non pas l'enterrement, des lignes aériennes de moyenne et basse tension va se poursuivre et diminuera la vulnérabilité du réseau local. Depuis 10 ans, nos services ont entrepris la modernisation du réseau de distribution électrique de Saint-Imier, où plus de CHF 9 millions ont été investis de 2005 à 2015, et ces efforts vont se poursuivre. Il convient toutefois de souligner une fois de plus que le zéro panne n'existera pas et que nous serons toujours tributaires de ce qui se passe sur les réseaux voisins."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je suis tout à fait satisfait de votre réponse. Permettez-moi simplement une requête, puisque dans votre nouveau système, l'on doit dire oui ou non à une réponse. La requête est tout simple. Lorsque l'on fait ce genre d'étude, et je vous en remercie, on est moins sot à la sortie, et l'on peut même devenir expert. J'espère que c'est nous qui irons au devant des entreprises pour se mettre à leur disposition pour leur expliquer les possibilités. C'est un peu comme si je loue un hôtel et que l'on me dit : "Oui, mais vous devrez faire votre chambre vous-même et laver vos draps.". Il faudra bien que l'on aille au-devant des entreprises pour que l'on ait cette expertise au niveau des Services techniques, pour aider l'entreprise à résoudre ce problème. C'est ma requête."

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Je l'entends. Je ne suis pas d'accord avec votre comparaison, mais je l'entends. C'est déjà le cas bien évidemment. L'entreprise qui été citée dans l'interpellation, dont je ne citerai pas le nom, et bien elle a bénéficié de ces conseils. Nous lui avons conseillé de se prémunir contre d'éventuelles coupures ou micro-coupures. Elle n'a pas jugé bon, dans un premier temps, de le faire. Je pense que maintenant elle va changer d'avis."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux interpellations, donc nous allons passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu deux ce soir. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole."

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Incivilités pour plus de présence policière. A plusieurs reprises déjà notre fraction est intervenue sur le thème des incivilités constatées sur le domaine public. Sans grand résultat apparemment et ce malgré un travail important de nos employés engagés dans cette problématique. De plus des déprédations ont aussi touché le domaine privé (nous citons en exemple l'entrée de la buvette du FC Saint-Imier où 4 caddies, des bouteilles, des papiers jonchent le sol). Les incivilités continuent et nous constatons toujours plus :

- de déprédations,
- de déchets abandonnés sur la voie publique aux alentours des écos points.

L'image de Saint-Imier est égratignée par ces gestes et une partie de plus en plus importante de la population manifeste un "ras-le-bol" profond. Que faire ? Faut-il abandonner nos rues à cette frange de la population non respectueuse des règles de base de la citoyenneté ? Notre fraction est d'avis que nous ne devons pas laisser une minorité prendre le dessus. Nous proposons à cet effet que le Conseil municipal réunisse les partis

représentés au Conseil de ville en présence de la Police cantonale et de la Police administrative afin de réfléchir à des pistes d'action concrètes. Il est urgent d'agir et d'apporter des solutions équilibrées, mais efficaces à cette problématique."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal prend note de votre demande et vous remercie d'ores et déjà de vous associer à cette problématique. C'est donc volontiers qu'il organisera une séance réunissant les différents intervenants concernés afin de traiter cette situation dérangeante, j'en conviens, pour l'ensemble de notre population."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

M. Christian Tharin, PLR : "Interpellation intitulée : Trafic grande ligne. Notre Cité est située sur la ligne ferroviaire qui relie les villes de Bienne et La Chaux-de-Fonds. A l'heure actuelle, nous bénéficions de bonne relation avec ces deux villes et le reste du pays grâce aux deux trains qui s'y arrête par heure et par sens de circulation. Par le passé et jusqu'à la fin des années 1990, notre village bénéficiait même de relation directes jusque dans la capitale fédérale. Depuis la perte de ces relations directes et l'introduction du matériel roulant actuellement utilisé, le service à la clientèle a perdu de son attractivité. Pour preuve, la fermeture prochaine de la vente des billets auprès du magasin AVEC ainsi qu'un nombre élevé de correspondances rompues à Bienne dans la direction ou en provenance de tous les principaux centres du pays (par exemple : l'arc Lémanique, Zürich et Berne). Mais cela n'est pas le but de cette interpellation. Actuellement, la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds est au bénéfice d'une concession mixte entre le trafic régional et le trafic grande ligne ce qui garantit à la population de notre Cité et de notre Vallon au moins un train direct toutes les deux heures ainsi qu'une déserte optimale entre ces deux villes et le reste de la suisse. En date du 27 février dernier, l'office fédérale des transports (OFT) a lancé une consultation préalable auprès des cantons sur la définition et le plan stratégique du trafic ferroviaire grandes lignes. Les cantons ont été informés sur les nouveaux principes prévus dans l'offre ferroviaire de ce trafic. Le but final étant de renouveler les concessions à la fin de l'année 2017. Une solution de concession mixte tel qu'actuellement en vigueur dans notre région ne sera plus possible. L'OFT propose de définir un réseau grande ligne dite de base ainsi que d'un réseau grande ligne dite "Premium" reliant les principales villes de notre pays. Dans la proposition faite par l'OFT, Bienne a été défini comme un "Grand centre urbain" alors que La Chaux-de-Fonds a été classé dans la catégorie de "Moyen centre urbain" donnant ainsi droit à l'accès ou au maintien des relations grandes lignes de notre pays pour ces deux villes. L'OFT propose de ce fait de reclassifier la ligne entre Berne et La Chaux-de-Fonds via Neuchâtel en l'intégrant dans le trafic grande ligne de base. Par contre la ligne desservant notre collectivité serait rétrogradée dans le domaine du trafic régional. A l'heure actuelle, ce serait d'ailleurs la seule ligne ferroviaire en Suisse à subir cette dégradation ! La différence entre la définition du trafic grande ligne et trafic régional est dans la commande des prestations de transport. Dans le cas du trafic grande ligne, les prestations sont définies par l'office fédéral des transports et les transporteurs doivent assurer les critères demandés à leurs frais. Dans le cas du trafic régional, les prestations sont commandées et financées par les cantons. Notre fraction ne comprend pas la logique de l'OFT de déclassifier la relation la plus directe entre le grand centre urbain de Bienne et le moyen centre urbain de La Chaux-de-Fonds. Notre fraction est soucieuse du sort qui serait dès lors réservé à la liaison ferroviaire qui relie notre cité au reste de la région, du canton ainsi que du pays. Notre fraction souhaite que le Conseil municipal s'oppose à la rétrogradation de notre ligne de chemin de fer. Une des conséquences à cette rétrogradation pourrait être que l'offre actuellement en place soit drastiquement réduite en raison d'une couverture déficitaire des frais de fonctionnement. Cela diminuerait massivement l'attractivité de notre village et ce non seulement pour les citoyens de notre Cité et de la région mais pourrait également dissuader certaines entreprises à venir s'implanter chez nous. Notre fraction souhaite que le Conseil municipal :

- nous fasse part de son point de vue;

- qu'il intervienne auprès de la conférence des maires de la région dans le but de rallier d'autres villages à notre volonté de s'opposer à cette reclassification;
- qu'il intervienne auprès des autorités des villes des montagnes Neuchâteloises en leur faisant part d'une perte éventuelle des relations dont elles disposent en direction de la suisse-alémanique;
- qu'il intervienne auprès de la conférence des régions dans le domaine des transports publics afin de défendre l'offre actuelle fournie à la population;
- qu'il intervienne auprès du canton afin de faire entendre non seulement les souhaits de notre fraction mais également de défendre la situation actuelle.

Notre fraction pense que cette démarche concerne non seulement les pendulaires imériens se rendant à leur travail mais également la population de toute la région car bon nombre d'habitants des communes voisines prennent le train à la Gare de Saint-Imier. Nous espérons ainsi pouvoir sauver la magnifique offre de transport publique que la population a actuellement à sa disposition afin qu'il continue de faire toujours bon vivre à Saint-Imier."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité. "Le Conseil municipal a pris connaissance de cette interpellation dans sa séance du 28 février 2017. Comme vous l'avez entendu, le problème est complexe. Il est évident qu'il ne faudra pas abdiquer sans combattre, cependant la stratégie doit encore être définie clairement, c'est la raison pour laquelle nous répondrons lors d'une prochaine séance."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, est-ce qu'il y a encore d'autres interpellations ?"

M. Alexandre Berberat, ARC : "J'ai encore une interpellation. Je n'ai pas pensé à la déposer sur le bureau du Conseil de ville. Est-ce que je peux tout de même la présenter ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "D'après le Règlement du Conseil de ville, art. 4, al. 2, l'interpellation est présentée par écrit. Si votre interpellation est écrite, vous pouvez la présenter maintenant. Y a-t-il une opposition dans la salle ?"

...Il n'y a pas opposition...

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, allez-y."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Interpellation intitulée : Pour une nouvelle Patinoire "solaire". La fraction Alternative régionale et communale se réjouit de la réalisation de la nouvelle Patinoire d'Erguël, magnifique projet de collaboration régionale. Ce projet, en plus d'offrir de superbes conditions aux amateurs de glace, mettra un terme à l'actuel gouffre à énergie qu'est la Patinoire. Saint-Imier, Terre d'énergies, mène depuis longtemps une politique pionnière en matière d'énergie. Que ce soit en défendant les consommateurs et les emplois dans la libéralisation de l'électricité, ou en encourageant les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Un autre projet régional où notre commune joue un rôle important est la nouvelle alimentation en eau, la température de l'eau offre des opportunités pour l'exploitation de la chaleur. Les démarches en cours pour utiliser cette énergie renouvelable sont soutenues par la fraction Alternative régionale et communale. Nous souhaiterions qu'il en aille de même avec la Patinoire, qui offre une surface très intéressante pour l'énergie photovoltaïque. Celle-ci pourrait ainsi être transformée en producteur d'énergie solaire. Aussi, la fraction Alternative régionale et communale demande au Conseil municipal :

1. Quelles sont les installations photovoltaïques exploitées actuellement par nos Services techniques, y compris celles des Parcs technologiques I et III suscitées par la commune ? Quelle a été la production de ces installations durant l'année 2016 ?
2. Le toit de la future Patinoire d'Erguël constitue-t-il une surface intéressante pour la pose de panneaux photovoltaïques et la production d'énergie solaire propre ?
3. Le développement de la production d'énergie renouvelable locale sur le toit de la Patinoire est-il soutenu par le Conseil municipal ? Est-il prêt à nous présenter un projet d'investissement par nos Services techniques pour renforcer la production locale d'énergie renouvelable ?"

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "Je ne vais évidemment pas répondre à toutes les questions posées par M. Alexandre Berberat, ARC, ce soir, mais j'aimerais juste apporter déjà quelques éléments. Il sera facile de vous donner les productions photovoltaïques imériennes actuelles, il sera certainement aussi facile, puisque l'étude est en début de faisabilité, d'entente avec la société anonyme Erguël Sports, de pouvoir vous dire ce que représenterait ou représentera la couverture du toit, du pan Sud, pas du pan Nord, de la future nouvelle patinoire, c'est une étude qui va suivre son cours assez rapidement, donc je vais pouvoir vous donner des réponses plus précises assez rapidement. J'aimerais ce soir aussi dire simplement deux choses par rapport à cela. C'est que si l'on fait de plus en plus de photovoltaïque, si l'on installe des centrales photovoltaïques, produit du courant photovoltaïque, il faut que quelqu'un l'achète, sinon, on n'en produit pas. Et donc, je vous rappelle que vous avez la possibilité, comme client des Services techniques, pour votre électricité, d'acheter des produits TOPAZE, je fais de la publicité pour les produits TOPAZE, qui est de l'énergie photovoltaïque absolument et complètement pure et en partie imérienne, mais pas en totalité. Il est important que les citoyens se sentent concernés si l'on se lançait dans un projet d'importance comme le toit de la Patinoire. Encore une chose que j'aimerais dire ce soir, tout à fait informel. C'est que notre idée, depuis déjà longtemps, depuis le début des cogitations quant à la future Patinoire, c'est que ce toit est une surface tout à fait adéquate pour faire une grande centrale photovoltaïque, et que cela serait une surface tout à fait adéquate pour faire, enfin à Saint-Imier, comme cela c'est fait ailleurs dans l'Arc jurassien, à Delémont par exemple, une action participative. Que ce soit les citoyens qui achètent leur morceau de panneau, qui en deviennent propriétaires, actionnaires, qui récupèrent un petit quelque chose par rapport à cet actionnariat, bien évidemment s'il y a du soleil, et cela permettrait de faire en sorte que le coût soit supportable pour une ville comme la Ville de Saint-Imier. Je vais apporter une réponse, plus en détails, à cette interpellation, lors d'une prochaine séance."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Je vous remercie pour cette réponse. Je me réjouis d'avoir plus d'informations par la suite."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Je vous rappelle tout de même que le projet réalisé par les architectes de la région prévoyait des panneaux solaires. Maintenant, les stars de l'architecture que l'on a voulu prendre, je ne sais pas. C'est dommage, nous avons plusieurs bureaux d'architecture dans le Vallon. C'est les communes qui paient, qui se mettent d'accord, et on doit aller chercher des architectes qui viennent de l'extérieur. On vote au mois de septembre le budget pour cette Patinoire. Nous sommes les derniers à voter. Octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, en 6 mois, un bureau tel que celui choisi n'a pas été capable de faire des soumissions, de déposer un permis. Je ne sais pas, je ne comprend pas et..."

M. Corentin Jeanneret, président : "M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, je ne suis pas sûr que ce soit le sujet de l'interpellation, donc, je pense que l'on peut en discuter après la séance, si nécessaire. Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : " Encore d'autres interpellations ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas. Bien, passons au point suivant de l'ordre du jour."

### 9. Petites questions

M. Corentin Jeanneret, président : "Je donne la parole pour les réponses aux petites questions."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à la petite question de Mme Morgane Leblois, ARC, posée lors de la séance du Conseil de ville du 8 décembre 2016. Petite question intitulée : Poubelles publiques le long du Pod. Je cite :

"Les poubelles publiques du Pod avaient été supprimées en raison d'utilisations inappropriées. Nous avons constaté leur heureuse réapparition et aimerions savoir :

- S'il s'agit d'une phase de test ou si elles font désormais partie de l'aménagement urbain ?
- S'il est prévu d'en installer à d'autres endroits ?

Une ville propre est le souhait de chacun. Le maintien de la propreté est l'affaire de tous, mais il ne peut être efficace sans la contribution de tous. L'installation de simples poubelles pourrait être un premier geste visant à améliorer la propreté de l'espace public."

La question a été remise à la Commission urbanisme et mobilité. La commission partage le point de vue de Mme Morgane Leblois, ARC : "une ville propre est le souhait de chacun". Des poubelles supplémentaires seront installées ponctuellement, par exemple, lors du réaménagement de la Place du Marché et aux abords de celle-ci, voire le long du "Pod" et naturellement dans d'autres rues de la ville. La Commission urbanisme et mobilité tient à préciser que les modèles qui seront posés auront de petites ouvertures pour éviter le dépôt sauvage d'ordures ménagères qui est devenu une pratique courante pour une infime minorité d'habitants irrespectueux des consignes données par la commune pour le ramassage des déchets ménagers. Les tricheurs identifiés seront mis à l'amende par le Conseil municipal. Le Conseil municipal unanime soutient la proposition de la Commission urbanisme et mobilité."

Mme Morgane Leblois, ARC : "Je remercie M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité, pour cette réponse. Je suis bien entendue satisfaite de savoir que d'autres poubelles seront installées le long de notre "Pod"."

M. Corentin Jeanneret, président : "Est-ce qu'il y a d'autres réponses à des petites questions ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, passons aux nouvelles petites questions. J'en ai reçus 5 sur le bureau du Conseil de ville. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Petite question intitulée : Dynamisme touristique. La fraction Alternative régionale et communale avait, en date du 26 avril 2016, déposé une interpellation intitulée "Centre d'accueil de Saint-Imier – Dynamisme touristique". Suite à l'ouverture, en avril 2016, du nouveau Centre d'accueil des Halles de gymnastique, cette dernière demandait à ce que l'on étudie la possibilité de mettre en place des synergies entre

différents prestataires de services de notre Ville, que ce soit dans le domaine touristique, sportif, culturel, et même dans le secteur des transports. L'idée était de pouvoir proposer aux groupes, écoles, ou particuliers, une carte, ou un abonnement, donnant accès, une fois un prix forfaitaire payé, aux différentes activités et prestations proposées, simplifiant ainsi le séjour de nos touristes et créant une jolie émulation autour des nombreuses possibilités que notre région offre, en toute saison. A ce jour, presque une année après, nous n'avons reçu aucune réponse concrète ni même eu connaissance d'une mise en traitement de notre interpellation dans une quelconque commission. Notre fraction aimerait insister sur le caractère utile d'une telle réflexion d'un point de vue touristique. Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir traiter cette interpellation dans des délais acceptables."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Cette proposition fait partie des thèmes qui sont étudiés actuellement dans le cadre du mandat, auquel notre collègue a fait allusion tout à l'heure, qui est confié au Réseau neuchâtelois, sur la revalorisation du potentiel de Mont-Soleil. Les choses avancent, et puis il y aura des résultats. Je ne vous dis pas que les résultats sont à l'horizon, parce que l'horizon c'est une ligne qui s'éloigne au fur et à mesure que l'on s'en approche."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Merci M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme. Ce que nous aimerions, c'est avoir des réponses un peu plus précises, notamment sur le secteur "Saint-Imier". Du point de vue de la région, c'est intéressant, mais nous avons l'impression qu'il y a une réelle capacité pour notre Ville à proposer, en elle-même, des synergies entre les différents concepts."

M. Yves Houriet, PLR : "Je peux apporter une réponse un peu différente de celle donnée par M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme. Jura bernois Tourisme a engagé un ou une stagiaire pour réaliser un travail. Nous avons fait une demande, au niveau des prestataires de toute la région, pour que soit développée une base de réservation "unique". De cette manière les gens qui veulent faire de la trottinette à Saint-Imier, et autres activités, auraient un seul outil de réservation. Cela éviterait de devoir passer par plusieurs étapes. C'est donc, un stagiaire qui a été engagé par Jura bernois Tourisme, qui travaille sur le site de Moutier, et qui a été engagé pour 9 mois, sauf erreur, qui est en train de développer un processus. A voir s'il pourra être mis en place. C'est ce que les prestataires ont demandé. Il s'agit d'avoir une plateforme globale où l'on peut cocher et prendre des "packs", afin d'éviter de devoir chaque fois répondre individuellement à toutes ces demandes."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Si vous permettez, les deux choses sont complémentaires, mais elles ne se couvrent pas intégralement. Il y aura des choses à creuser. Ce n'est pas exactement la même chose."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Pas plus tard qu'il y a une semaine, un article très complet publié dans la Feuille d'avis de notre Vallon évoquait la nécessité de développer des appartements adaptés dans notre région. A Saint-Imier, nous avons un formidable outil représenté par Plein Soleil et nous aimerions savoir où en est le projet de transformation. Les signaux donnés par le canton laissent présager une diminution probable des prestations remboursées des services d'aide familiale dès début 2018 et nous aurons besoin de ces appartements adaptés dans un délai finalement très court."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du Département action sociale : "Effectivement M. Michel Ruchonnet, PS, vous avez raison de soulever cette problématique. Je vais vous apporter une réponse structurée et développée lors d'un prochain conseil."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cela me convient très bien."

Mme Mélanie Zwahlen-Eard, cheffe du Département action sociale : "Cela vous va très bien, c'est parfait."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Cette question concerne les aménagements prévus suite au rapport sur les entraves au niveau de la Ville pour les gens à mobilité réduite. Le 8 novembre dernier, le rapport de la Commission de la santé a été présenté au Conseil municipal dans sa séance ordinaire. Il s'agissait d'un rapport contenant le cadastre des principaux endroits où il y a problème, photos à l'appui. La conférence de presse qui a suivi a retenu que le pire pour un rapport de ce genre était de finir dans un tiroir mais je suis persuadé que ce ne sera pas le cas. La question est simple : où en est l'analyse faite par le Service urbanisme et mobilité ? Certains lieux demandent une solution urgente. Suite au rapport de la Commission de la santé avec sa médiatisation, vous avez pu voir que plusieurs villes de Suisse romande ont emboité le pas et on attend de nous, Saint-Imier, des actes."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais apporter une réponse à votre petite question lors de la prochaine séance."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci."

M. Patrick Domon, ARC : "Petite question intitulée : ORP – site St-Imier. Après avoir annoncé sa fermeture au printemps dernier, L'ORP était ensuite revenu sur sa décision en été 2016 en communiquant qu'il n'était plus question de fermer la succursale de Saint-Imier, notamment après les vives réactions que la nouvelle avait provoquées au sein du Conseil municipal qui estimait que le projet de concentration était inacceptable. La Direction de l'économie du canton de Berne avait notamment admis dans la presse que les chiffres et données à disposition n'étaient alors pas assez convaincants pour envisager une fermeture. Or aujourd'hui, d'après plusieurs sources concordantes, nous avons appris que les clients de l'ORP de Saint-Imier étaient désormais priés de se rendre à Tavannes pour bénéficier des prestations des offices régionaux de placement. Nous souhaitons connaître l'avis du Conseil municipal :

- La succursale ORP de Saint-Imier a-t-elle été finalement fermée, malgré les déclarations du canton ?

Cas échéant,

- Le Conseil municipal a-t-il été mis au courant de cette fermeture ?
- Une étude permettant de justifier cette fermeture a-t-elle été menée par l'ORP ?
- En raison de leur situation souvent précaire, les clients de Saint-Imier et région seront-ils défrayés pour se rendre à Tavannes ?
- D'autres succursales ORP sont-elles touchées par une fermeture au sein du canton de Berne ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je remercie M. Patrick Domon, ARC, pour sa question et me permets de reprendre ses différentes questions auxquelles je vais tenter d'apporter une réponse. Tout d'abord, concernant la fermeture de la succursale ORP de Saint-Imier, je peux effectivement confirmer que cette dernière sera fermée temporairement dès le lundi 6 mars. A votre question : "le Conseil municipal a-t-il été mis au courant de cette fermeture ?", je dois malheureusement vous répondre par la négative. En effet, aucune information n'a été communiquée au Conseil municipal au sujet de cette fermeture, ce que nous regrettons sincèrement, d'autant plus dans le récent contexte de volonté de fermeture définitive de l'ORP de Saint-Imier. Sur la base d'informations que j'ai reçues de la part de certains clients, j'ai aussitôt écrit au chef de l'ORP du Jura bernois, M. Francis Barth, qui m'a alors confirmé

l'information et l'a justifiée en raison de problèmes de santé du personnel sur le site de Saint-Imier, et ce, depuis plusieurs mois déjà. Le conseiller encore en place dans notre localité sera déplacé à Tavannes, tout comme l'ensemble des clients suivis par la succursale de Saint-Imier. Le Conseil municipal espère sincèrement qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle tentative de fermeture définitive du site de Saint-Imier. A ce jour, nous n'avons reçu aucune date de réouverture de l'OPR malgré notre demande du 24 février 2017. Concernant votre troisième question : "Une étude permettant de justifier cette fermeture a-t-elle été menée par l'ORP ?" je peux vous répondre comme suit : la direction de l'économie du canton de Berne avait en effet confirmé au Conseil municipal par lettre du 30 juin 2016 que les chiffres et résultats disponibles n'étaient pas convaincants pour envisager une fermeture et qu'une étude plus approfondie devait être effectuée. A cette effet, le service de l'emploi avait reçu le mandat de récolter et analyser les chiffres relatifs aux flux durant l'année 2016. A ce jour, le Conseil municipal n'a connaissance d'aucune conclusion. Concernant le défraiement des clients de Saint-Imier et région pour se rendre à Tavannes, nous n'avons malheureusement aucune information à ce sujet. Il est cependant fort probable que la réponse soit négative selon les précédentes discussions que nous avons eues à l'époque. Finalement, concernant votre dernière question, à savoir : "D'autres succursales ORP sont-elles touchées par une fermeture au sein du canton de Berne ?", à ma connaissance non mais je ne peux le confirmer. J'espère ainsi avoir répondu à vos questions sur la base des informations en notre possession."

M. Patrick Domon, ARC : "Merci."

M. Patrick Domon, ARC : "Petite question intitulée : FAC : contenu régional, quid du support ? Notre Feuille d'avis du District de Courtelary fait partie des rendez-vous hebdomadaires les plus attendus par nos citoyens avides d'informations sur l'actualité politique, culturelle, administrative, et sociétale, de notre région. Chaque semaine, le feuillet officiel alimente les réflexions et nourrit nos boîtes aux lettres. Si tant est que le contenu est régional, quid du support ? A notre connaissance, l'édition est confiée à un partenaire régional, en l'occurrence l'imprimerie Bechtel à Courtelary, ce que nous saluons. Toutefois, et c'est là le propos de notre petite question, il semblerait que l'impression à proprement parler ait subi plusieurs déplacements, les rotatives ayant progressivement migré vers Berne. Si les impératifs économiques d'une telle démarche ne sauraient nous échapper, nous souhaiterions savoir si des alternatives plus régionales ont été étudiées. Sans remettre en question la bonne exécution par un partenaire régional de la globalité du mandat, nous nous demandons s'il ne serait pas possible de confier, l'impression, je dis bien l'impression, de la Feuille d'avis à une entreprise plus proche, quitte à devoir en revoir quelque peu la forme en fonction des possibilités offertes. Nous remercions le Conseil municipal de considérer notre question."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal prend acte de votre demande. Nous allons étudier cette question en collaboration avec l'imprimerie Bechtel. Nous pourrions vous apporter une réponse lors d'un prochain Conseil de ville, probablement en avril ou juin."

M. Patrick Domon, ARC : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : "Y a-t-il encore d'autres petites questions ?"

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "En passant à plusieurs reprises, à pied, ou en vélo, dans ce que l'on peut appeler "entre guillemets" le tunnel au pied de la dalle de Champ-Meusel, j'ai remarqué qu'il y a des pierres, d'une certaine taille, qui se désolidarisent de la voûte, et sur les côtés. Selon le fascicule des dangers naturels sur les chemins pour piétons et chemins pour randonnées pédestres, édition 2011, il est dit : vu la législation fédérale en matière de chemins pour piétons et chemins de randonnées pédestres, le canton de Berne oblige les communes :

1. A planifier, aménager, entretenir, les chemins de randonnées.
2. A prendre les mesures propres à en assurer l'accès et éliminer les dangers potentiels. Les communes assument ainsi une responsabilité directe en matière d'exécution des dispositions légales.

Est-ce que la commune pense se pencher peut-être sur ce cas ? Il y a pas mal de monde qui passe à cet endroit. Je pense que l'on aura plus vite fait de se ramasser une pierre sur la tête à cet endroit, qu'une qui vient de Mont-Soleil."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Nous avons pris note de la petite question. Nous y répondrons lors d'une prochaine séance."

M. Michel Bastardo, Socialiste dissident : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : "Encore des petites questions ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

#### 10. Divers et imprévu

M. Corentin Jeanneret, président : "Je n'ai pas de Divers et imprévu. Quelqu'un souhaite-il encore la parole ?"

M. Corentin Jeanneret, président : "Personne ne demande la parole. Merci. Je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 08.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :